



8, Place Malus
18000 BOURGES

Tél. : 02.48 21 24 79

Affaire Endéis Télécom : Indécosa Cgt 18 communique

Suite à l'assemblée d'information publique qui s'est tenue ce lundi 12 décembre, INDECOSA CGT se prépare à engager une action juridique contre la société "Endéis Télécom" pour ses infractions à la loi et pour obtenir réparation des préjudices subis par les victimes.

Du fait du caractère national de la société "Endéis Télécom", l'association nationale INDECOSA-CGT se prépare à déposer deux plaintes :

- l'une auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes;
- l'autre auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris.

Afin de constituer le dossier général nécessaire permettant d'instruire ces recours, nous demandons à chaque personne victime des agissements de la société "Endéis Télécom" de nous communiquer un double de toutes les pièces afférentes à cette affaire, à savoir : les courriers, factures et relances émanant de "Endéis Télécom"; les mises en demeure de société de recouvrement (SOGEDI ou autre...); les courriers de "France Télécom"; les différents courriers qu'elles ont établis en lien avec cette affaire (à "Endéis Télécom", à "France Télécom", à la direction régionale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, etc...); la plainte déposée au Procureur de la République et toute autre document concernant ce dossier.

Afin de faciliter cette constitution de dossier, nous proposons de tenir deux permanences :

- à **VIERZON**, le **LUNDI 19 décembre 05 de 16 h à 18 h** à l'Union locale CGT, 11 ,rue Marcel Perrin. Tel 02 48 75 05 43
- à **BOURGES**, le **MERCREDI 21 décembre 05, de 15 h à 17 h 30**, au siège d'Indécosa-cgt, 8, place Malus – Tél. 02 48 21 24 79

Les plaignants peuvent également déposer leur dossier, avant la fin de décembre, à l'une de ces adresses en mentionnant sur l'enveloppe : INDECOSA-CGT - affaire "Endéis Télécom".

Nous rappelons les quelques consignes à suivre pour réagir rapidement aux propositions de la société "Endéis Télécom" :

1 – Ecrire à son opérateur habituel (France Télécom ou autre) pour demander sa réintégration

2 - Ne rien payer à "Endéis Télécom" quelque soit les relances reçues et faire opposition auprès de sa banque si il y a eu paiement par chèque ou par prélèvement ...

3 – Porter plainte auprès du Procureur de la République (Tribunal de Grande Instance à Bourges)

4 – Etablir un courrier à l'intention de la société "Endéis Télécom" en dénonçant leurs méthodes et leur stipulant de cesser toute démarche et opération.

Comme nous l'avons présenté en ouvrant l'assemblée d'information lundi dernier, l'association pour l'INformation et la DEfense des COsommateurs Salariés (INDECOSA-CGT) a pour objectif premier l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés, (avec ou sans emploi, actifs comme retraités), la défense individuelle comme la défense collective. C'est le sens de l'engagement d'INDECOSA-CGT 18 dans le dossier "Endéis Télécom" afin d'agir ensemble pour la défense des intérêts des personnes victimes de cette arnaque de grande ampleur et pour faire respecter la loi et les droits des citoyens consommateurs.